

Département de Lot et Garonne

Arrondissement de Villeneuve sur Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

| | |
|--|--|
| <p><u>Extrait du Registre des Délibérations</u></p> <p>Conseil Communautaire, Séance du : 15 novembre 2018</p> | <p>L'an Deux Mille Dix Huit, le 15 novembre à 18h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 09 novembre 2018, s'est réuni en séance publique ordinaire Amphithéâtre du Pôle de Développement Economie de Fumel Vallée du Lot, 34 avenue de l'Usine à Fumel sous la Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président</p> |
|--|--|

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs :

ALLEMAND Pierre, ARANDA Francis, BALSAC Didier, BAYLE Brigitte, BELOTTI Jacqueline, BIHOUEE Yann, BONNEILH André, BORIE Daniel, BOUQUET Thierry, BREL Chantal, BROUILLET Jean-Jacques, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, CARON Jean-Charles, CAVAILLE Jean-Claude, CONGE Marie-Yvonne, COSTES Jean-Louis, DENIS Jean-Noël, FAVAL Paul, GIRAUD Béatrice, GRASSET Éric, GRIFFEILLE Martine, GUERIN Gilbert, LACOMBE Sylvette, LAFOZ Michèle, LAGREZE Georges, LAPOUGE Maurice, LE CORRE José, LEGER Claude, LIFANTE Dominique, LORENZON Jean-Pierre, MOULY Jean-Pierre, MUCHA Jean-Luc, PICCOLI Jacques, POUCHOU Marie-Thérèse, QUEYREL Jean Marie, SAINT-BEAT Christian, SÉGALA Jean-François, STARCK Josiane, TALET Marie-Louise, THELIOL Jean-Jacques, THUIN Daniel, VAYSSIERE Didier, VIDAL Aline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :

Madame CARNEGIE Cynthia,

Messieurs GARRIGUES Michel, LARIVIERE Jérôme.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :

Néant

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :

Madame BORIVANT Danièle procuration à Monsieur LORENZON Jean-Pierre,

Madame GARGOWITSCH Sophie procuration à Monsieur BORIE Daniel,

Madame GRIMAUD-DUBRUEL Anne-Marie procuration à Monsieur SÉGALA Jean-François,

Monsieur MARSAND Michel procuration à Monsieur MOULY Jean-Pierre.

| | |
|--|--|
| <p>Secrétaire de Séance : CARON Jean-Charles</p> | <p>Conseillers en exercice : 51 Présents (titulaires et suppléants) : 44 Pouvoir(s) : 4 Votants : 48</p> |
|--|--|

N°2018E-134-STE : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE SDEE47 ET FUMEL VALLEE DU LOT POUR LA REALISATION D'UN PCAET SUR LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL

Monsieur Jacques PICCOLI, Vice-président, rappelle l'obligation d'élaborer un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) avant le 31 décembre 2018.

Il indique que le Syndicat Départemental d'Électricité et d'Énergie de Lot-et-Garonne (SDEE47) propose à Fumel Vallée du Lot un projet de portage mutualisé avec les EPCI de Lot-et-Garonne qui ont l'intention de lancer la démarche. Le SDEE47 propose d'accompagner la collectivité pour les points suivants :

- Préparation, mobilisation ;
- Diagnostic territorial ;
- Stratégie territoriale ;
- Plan d'action ;
- Suivi, évaluation ;
- Évaluation environnementale stratégique.

Le SDEE47 a prévu de lancer un marché public pour retenir un prestataire qui réalisera le PCAET pour le compte de Fumel Vallée du Lot. Il prendra en charge l'ensemble des frais liés à la consultation.

Il propose également d'avancer l'intégralité des frais liés à la prestation et demandera une participation de l'EPCI à hauteur de 60% du montant hors taxe de l'ensemble des dépenses effectuées pour le déroulement de la mission par la prestation.

L'ensemble des modalités de ce partenariat sont détaillées par la convention ci-jointe en annexe.

Considérant l'intérêt financier d'une mutualisation départementale, et considérant les économies de moyens matériels et humains que le portage du PCAET par le SDEE47 engendrera pour la collectivité, Monsieur Jacques PICCOLI propose à l'assemblée d'approuver le projet de convention de partenariat entre le SDEE47 et Fumel Vallée du Lot pour la réalisation d'un PCAET sur le territoire intercommunal.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
le Conseil Communautaire,**

1°) – Approuve le projet de convention de partenariat avec le SDEE47 pour l'élaboration du PCAET ;

2°) – Autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat et tous les documents en rapport avec cette affaire ;

3°) – Précise que le financement du partenariat sera prévu au budget primitif de 2019 à l'article 617 (section fonctionnement) ;

4°) – Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 15 novembre 2018

Le Président,

Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 23 novembre 2018

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 23 novembre 2018
